

LES POISSONS DE NOTRE RIVIERE, LA JUINE ET DE NOS ETANGS

LA PERCHE ARC EN CIEL



Ce petit poisson coloré originaire de l'Amérique du Nord est classé « **Espèce nuisible** » depuis septembre 2019, il ne doit pas être remis à l'eau après capture.

Il ne peut être commercialisé ou transporté vivant.

Il se nourrit essentiellement des alevins des autres espèces et se reproduit très facilement à leur dépend.

Selon les régions on peut l'appeler calicobat, perche soleil, boert.

- Elle peut mesurer 15cm et peser près de 40 grs
- La femelle peut pondre jusqu'à 3000 œufs, Le mâle protège les œufs et les alevins. Ils éclosent 3 jours après la ponte.
- Un mâle peut se reproduire plusieurs fois dans le même nid dans une même saison avec une ou plusieurs femelles, successivement ou en même temps.

JOURNÉE MONDIALE
DE LA BIODIVERSITÉ



Le Derv Photographie
@ledervphotographie · Photographe



Participer Depuis mai 2018, il est désormais possible de participer à l'inventaire des espèces de sa commune en **transmettant ses observations aux experts**. Il suffit de quelques clics pour partager ses observations : prenez une ou plusieurs photos de l'espèce que vous souhaitez identifier et transmettez sur le site <https://inpn.mnhn.fr/informations/inpn-especes> ou en téléchargeant l'application INPN espèces

Espèce présente sur les lots de l'AAPPMA de Chamarande 05-2022